La Revue des Sciences Commerciales
Revue Scientifique Internationale Spécialisée
Editée par l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales HEC
- Pôle universitaire Koléa- Tipaza, Algérie. Tél : (024) 38 00 36 Fax : (024) 38 00 35/38 00 38
https://www.asjp.cerist.dz/en/PresentationRevue/360

ISSN: 1112-3818 **E-ISSN: 2602-5396** **Dépôt Légal : 579 – 2002**

L'ETHIQUE DE PUBLICATION

La politique d'éthique de la Revue est fondée sur les pratiques du comité d'éthique de publication (COPE : **CO**mmittee on **P**ublication **E**thics). Elle est basée sur l'évaluation par les pairs en double aveugle. L'intégrité scientifique impose à chaque membre du comité de la Revue le respect strict des valeurs d'éthique afin d'agir de façon intègre et responsable. Cela permet à la revue de réaliser son double objectif : promouvoir une recherche responsable et utile aux services des lecteurs.

LES RESPONSABILITES DE L'EDITEUR EN CHEF

-**Décision de Publication** : L'éditeur en chef est le responsable de la publication des articles. Aucun parti ou institution ne peuvent influencer la décision de publication. L'éditeur en chef doit assurer la qualité académique et la notoriété de la Revue dans tout le processus de publication en respectant la politique éditoriale de la revue et en collaboration avec le comité éditorial procède à la publication d'articles originaux de qualité non copiés ou plagiés disposant toutes les pièces justificatives (Copy right, Déclaration sur l'honneur, fiabilité des données utilisées) . Un projet d'article soumissionné peut être rejeté ou accepté, accepté avec une révision mineure ou accepté avec une révision majeure selon les recommandations formulées par les évaluateurs et le comité éditorial.

-Impartialité : L'éditeur en chef doit assurer que le contenu du projet d'article est évalué en anonymat par au moins deux référés. Le choix des évaluateurs se fait en fonction de leur compétence et leur domaine de spécialisation. Il doit assurer qu'un auteur ne peut être désigné comme évaluateur. Ainsi, la soumission sera jugée uniquement en fonction de sa pertinence et sa qualité scientifique et sous aucune considération d'appartenance politique des

auteurs, de leurs genres, ou d'origines, et indépendamment de leurs croyances religieuses et culturelles.

-**Confidentialité et protection** : L'éditeur en chef veille au respect strict et la rigueur dans toutle processus d'évaluation qui exigent un examen approfondi et objectif etreste confidentielpour toute l'équipe mobilisée pour ce travail. L'éditeur en chef assure que les noms des auteurs et des évaluateurs resteront confidentiels pendant et après le processus d'évaluation.

-**Divulgation et conflits d'intérêt**: L'éditeur en chef assure la protection des informations et résultats des articles qui n'ont pas été acceptés pour publication et ne peuvent en aucun cas être utilisés par les membres de l'équipe éditoriale sans la permission écrite de l'auteur. Les informations des articles non acceptés resteront toujours confidentielles. L'éditeur en chef doit prendre en considération tout conflit d'intérêt s'il existe.

LES RESPONSABILITES DE L'EVALUATEUR

Les évaluateurs doivent se référer aux pratiques du comité d'éthique de publication (COPE : **CO**mmittee on **P**ublication **E**thics).

Contribution à la décision de publication : L'évaluateur participe activement à la décision de publication d'un article. Son avis est très important pour le comité éditorial. Il doit formuler objectivement ses points de vue avec justificatifs. Aussi, il transmet à la direction les orientations nécessaires pour que le contenu du manuscrit soit amélioré afin qu'il soit publié. L'évaluateur constitue l'élément essentiel dans le processus de publication.

Désistement : L'évaluateur doit informer le plus rapidement la direction de la revue à travers la plateforme ASJP s'il n'est pas en mesure d'assurer l'évaluation du projet d'article par manque de temps ou de qualifications requises, afin que celle-ci puisse le transmettre à un autre évaluateur.

Rigueur dans l'évaluation : L'évaluateur doit examiner rigoureusement le projet d'article afin de promouvoir une recherche de qualité. Il doit considérer les aspects essentiels tels que l'originalité du sujet ; la pertinence de l'approche utilisée ; la littérature appropriée, le respect des références et citations des auteurs ; les statistiques utilisées, les conclusions et résultats obtenus. Il doit identifier les travaux publiés pertinents qui n'ont pas été cités par les auteurs. Il doit également informer la direction de la revue de toute similitude entre le manuscrit à évaluer et tout autre manuscrit (publié ou non) dont il a des connaissances personnelles.

Impartialité et indépendance dans l'évaluation et l'expertise : L'évaluateur doit adopter une attitude positive, impartiale mais critique envers le manuscrit examiné. Il doit mener le processus d'évaluation de manière objective en formulant clairement les observations avec des arguments à l'appui afin que les auteurs puissent les utiliser pour améliorer le manuscrit. La critique personnelle des auteurs est inappropriée.

Confidentialité : Tout projet d'article doit rester confidentiel tout le long du processus d'évaluation. L'évaluateur doit se conformer aux plus hauts standards de compétence, d'intégrité et de discrétion. Il est chargé de donner son avis sur le contenu scientifique et le style rédactionnel d'un projet d'article soumis pour publication, sans le discuter avec d'autres personnes. Il ne doit pas divulguer son contenu ou utiliser les informations de son contenu. Cette règle s'applique également aux évaluateurs qui ont décliné l'invitation de l'évaluation.

Conflit d'intérêt : L'évaluateur ne doit pas considérer les manuscrits à travers lesquels il peut y avoir des intérêts pour des individus ou des institutions, ou des relations personnelles. Il doit le signaler et désister le plus rapidement à la direction de la revue pour qu'elle puisse l'affecter à d'autres personnes pour l'évaluation.

Délai d'évaluation : L'évaluateur doit respecter le délai d'évaluation pour ne pas entraver le travail de l'éditeur en chef.

LES RESPONSABILITES DES AUTEURS

Règles de publications : Les auteurs doivent présenter une recherche originale de manière claire et conforme selon les recommandations de la revue. Les auteurs doivent citer toutes les références de manières exhaustives et claires. Ils doivent s'assurer de l'exactitude des données utilisées et avoir l'autorisation de les publier. Ils doivent éviter les sujets sensibles qui portent atteintes aux individus. Ils doivent citer les travaux antérieurs qui ont permis de préparer la recherche. Ils doivent s'engager à ne pas violer les règles du débat scientifique dans l'article ni faire des déclarations diffamatoires.

Accès aux données : Les auteurs doivent disposer de toutes les données de l'échantillon (données détaillées) qui ont permis aux auteurs d'arriver à leurs résultats rédigés dans leur article. La direction de la revue peut les demander pour vérifier la fiabilité de données utilisées à tout moment dans le cadre de la politique éditoriale de la revue.

Originalité et Plagiat : Les auteurs doivent s'assurer qu'ils ont soumis un travail original, et s'ils se sont basés sur d'autres travaux ; ils doivent le mentionner correctement selon les

règles d'éthiques. Il est strictement interdit de plagier ou de s'approprier des résultats d'autrui. Le plagiat, sous toutes ses formes, constitue un comportement contraire à l'éthique. La revue espère atteindre les normes les plus élevées en matière d'éthique de la publication et procède à des sanctions sévères si elle trouve une des formes de plagiat dans les soumissions.

Mention des auteurs : Tous les auteurs mentionnés dans l'article devraient apporter une contribution à la conception de l'article. Aussi, tous les auteurs d'une publication sont responsables de son contenu. Ils doivent signer l'acte de transfert du copyright avant la publication de l'articlé accepté.

Publications multiples : En soumettant un article pour publication, le ou les auteurs garantissent qu'il n'a pas été publié auparavant et qu'il n'est pas soumis pour publication à un autre journal ; ils acceptent également que si l'article est accepté pour publication ; il sera aussi publié sur le site de la revue (ASJP) et le site de l'éditeur (Ecole des Hautes Etudes Commerciales HEC). Une fois l'article est publié, les auteurs ne peuvent soumissionner un projet d'article qu'après trois ans de la date de leur publication dans la revue.

Conflits d'intérêt : Les auteurs doivent mentionner à la direction de la revue tout conflit d'intérêt potentiel, qu'il soit professionnel, financier ou autre qui pourrait être interprété comme ayant pu influencer leur démarche.